

Conseil d'Administration du Lundi 03 Juillet 2023 Délibération n°CA-2023-21

NATURE : Affaires Pédagogiques
Objet : Délai d'inscription des étudiants en formation initiale

*Vu le code de l'éducation notamment ses articles D741-10 et 741-11 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;
Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante du 20 juin 2023
Vu la délibération n°2023-20 portant règlement des études et des examens 2023-2024,*

Afin de permettre le bon accueil de chaque étudiant en début d'année universitaire, de lui permettre l'accès aux outils et services offerts, une inscription en bonne et due forme sur les listes électorales ainsi qu'une participation régulière aux examens du premier semestre, chaque étudiant doit être inscrit administrativement avant la date limite du 20 octobre de l'année universitaire. A défaut, l'étudiant pourra perdre le bénéfice de sa réussite au concours.

Un délai supplémentaire peut être accordé en situation de retour de mobilité internationale (en cas de retard dans la transmission des notes).

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider : l'adoption du délai d'inscription des étudiants fixé au 20 octobre 2023 pour l'année universitaire 2023-2024.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	10
Nombre de procurations :	11
Votes « Pour » :	20
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	01

Décision du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide de l'adoption du délai d'inscription des étudiants fixé au 20 octobre 2023 pour l'année universitaire 2023-2024.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

